



SERVICE TPE

Des spécialistes à votre écoute

OPCALIA RHÔNE-ALPES MET EN PLACE UN SERVICE DÉDIÉ AUX BESOINS DES ENTREPRISES DE MOINS DE 10 SALARIÉS.

Le service TPE intervient sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes pour aider les employeurs à structurer et à optimiser leur politique emploi/formation :

- conseil sur l'ensemble des dispositifs emploi/formation,
- recherche de financements,
- gestion administrative simplifiée,
- optimisation des budgets,
- sélection d'une offre de formation spécifique aux TPE...

5

RAISONS DE CHOISIR OPCALIA RHÔNE-ALPES

- Une expertise en matière d'emploi/formation
- Un service spécialiste des TPE à votre disposition
- Des démarches administratives réduites
- Des financements pour chacun de vos projets
- Un service de proximité sur mesure

Une question,
un projet, un besoin ?

Contactez le service TPE au

0820 201 169*

ou par mail : tpe@opcalia-ra.com

*0,09 €/min

OPCALIA RHÔNE-ALPES

Un réseau de proximité

Une délégation territoriale
implantée dans chaque département

Un service TPE...
spécialisé dans l'accompagnement des entreprises
de moins de 10 salariés

Une mission Handicap...
axée sur l'insertion professionnelle et la formation des salariés
handicapés

Un service Ressources et Développement...
chargé de concevoir des outils et dispositifs innovants

Service TPE :

0820 201 169

0,09 €/min

Retrouvez la formation en continu sur
www.opcalia-ra.com

OPCALIA
RHÔNE-ALPES
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

Siège social : 66 avenue Jean Mermoz - BP8048 - 69351 LYON - Cedex 08 - Tél. : 04 78 77 06 87 - Fax : 04 78 77 06 88

SERVICE

TPE*

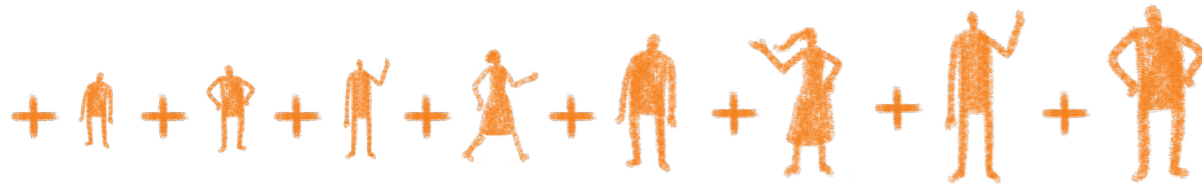
RHÔNE-ALPES

UN SERVICE À VOTRE ÉCOUTE

CONSEIL • FINANCEMENT • SERVICES
Formation professionnelle continue

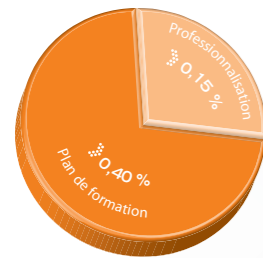
OPCALIA
RHÔNE-ALPES
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

*TPE : Entreprises dont l'effectif est inférieur à 10 salariés



OPCALIA RHÔNE-ALPES Les formations financées

MODE D'EMPLOI Vos cotisations



0,40 % + 0,15 % =
0,55 % de la MSB

La participation au développement de la formation continue des salariés est une obligation annuelle fixée par la loi. Le montant de cette participation dépend de la taille de l'entreprise et il est calculé en pourcentage de sa Masse salariale brute (MSB).

Ce pourcentage est au minimum de 0,55 % de la MSB pour les entreprises de moins de 10 salariés.

RETOUR sur investissement

GRÂCE AU PRINCIPE DE LA MUTUALISATION ET AUX FINANCEMENTS PUBLICS, LES ENTREPRISES PEUVENT BÉNÉFICIER DE PRISES EN CHARGE SUPÉRIEURES AU MONTANT DE LEUR COTISATION.

Agréé par les pouvoirs publics, OPCALIA Rhône-Alpes mobilise des financements du Conseil Régional, de l'Agefiph, de l'Etat et de l'Europe :

- ces subventions viennent en complément des cotisations formation et permettent d'augmenter les capacités financières des TPE,
- le montage des dossiers de demande de subvention est intégralement assuré par OPCALIA Rhône-Alpes.

L'ÉQUIPE OPCALIA RHÔNE-ALPES MOBILISE LES DISPOSITIFS APPROPRIÉS POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE VOS SALARIÉS. ELLE ÉTUDE AVEC VOUS LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT DE VOS PROJETS ET VOUS PROPOSE LA MEILLEURE ARTICULATION ENTRE LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS EXISTANTS.



Plan de formation

Il réunit l'ensemble des actions de formation organisées à l'initiative du dirigeant de l'entreprise, en fonction de ses priorités de développement et de sa politique de gestion du personnel.

Période de professionnalisation

Elle favorise le maintien dans l'emploi des salariés en CDI par la mise en place de parcours de formation en alternance. Conçus avec le dirigeant de l'entreprise, ces parcours débouchent sur un titre, un diplôme ou une qualification reconnue par une convention collective.

Contrat de professionnalisation

Il permet de recruter et de former un nouveau collaborateur aux méthodes de l'entreprise dans le cadre de l'alternance. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus qui souhaitent compléter leur formation initiale.

Mais aussi...

Le bilan de compétences, la VAE (Validation des acquis de l'expérience), l'entretien professionnel...

Droit individuel à la formation (DIF)

Il permet à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation (20 heures par an cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures). L'initiative du départ en formation appartient au salarié, sous réserve de l'accord de l'employeur sur le choix de l'action de formation.

LES SERVICES et outils proposés

Formations collectives

Chaque année OPCALIA Rhône-Alpes sélectionne une offre de stages dédiée aux TPE, dont les coûts pédagogiques sont intégralement pris en charge pour les entreprises de moins de 10 salariés. Des thématiques diversifiées (bureautique, comptabilité, commercial, logistique...), des formations courtes (1 à 3 jours) qui vont à l'essentiel, des démarches administratives simplifiées au maximum...

Guides pratiques

Chaque dispositif de formation financé par OPCALIA Rhône-Alpes fait l'objet d'un guide pratique mis à la disposition des entreprises adhérentes. Six guides sont disponibles :

- Professionnalisation,
- Droit individuel à la formation (DIF),
- Entretien professionnel,
- Validation des acquis de l'expérience,
- La formation en questions,
- L'égalité professionnelle en questions.



Services complémentaires

- Une gestion simplifiée : vous saisissez vos demandes sur internet, et OPCALIA Rhône-Alpes règle directement les factures aux organismes de formation.
- Un moyen d'accompagner par la formation la transmission et la reprise d'entreprise : TRANSFERT.
- Une plateforme dédiée à la VAE.
- Une mission Handicap pour vous aider à recruter et former des collaborateurs en situation de handicap.

Une question, un projet, un besoin ?

Contactez le service TPE au
0820 201 169*

ou par mail : tpe@opcalia-ra.com

* 0,09 €/min

Cette action bénéficie du soutien de la
Rhône-Alpes Région